

Aldeva Condé-Flers

1 bd du 11 Novembre, Maison de la Crèche

14110 CONDE SUR NOIREAU

06 80 65 33 79

Andeva

ASSOCIATION NATIONALE DE DEFENSE

DES VICTIMES DE L'AMIANTE

08, rue Charles Pathé– 94300 VINCENNES

Tél 01 49 57 90 95 – Fax 01 49 57 97 71

Mail contact@andeva.fr – Site : andeva.fr/

Vincennes, le 16 août 2021.

Communiqué de presse

TROP, C'EST TROP.

Une rave party dans une usine d'amiante !

Le journal Ouest France révèle qu'une rave party non autorisée a réuni dans la nuit du 14 au 15 août, entre 200 et 300 personnes à l'intérieur de l'ancienne usine d'amiante Ferodo du Plat-Fond, Sainte-Honorine-la-Chardonne, dans l'Orne dans la nu. Les gendarmes sont intervenus vers 6 heures 30 du matin pour faire couper la musique.

Nos associations connaissent bien cette usine spécialisée dans la filature et le retordage de fils textiles à base d'amiante. Elle est située sur les bords d'une rivière, la Vère, dramatiquement surnommée « *la vallée de la mort* », en raison du nombre impressionnant de victimes de l'amiante recensées.

Quand le dernier exploitant, Ferlam Technologie, a mis la clé sous la porte, il a laissé le site à l'abandon.

Cette friche industrielle délabrée est aujourd'hui un véritable danger public. Durant plusieurs décennies, de grandes quantités de fibres d'amiante cancérogènes se sont infiltrées partout dans ce site qui n'a jamais vraiment été complètement dépollué. A cela s'ajoute la présence d'un tonnage très important de matériaux amiantés (toitures, cloisons, cartons...) utilisés pour la construction des bâtiments.

Depuis la fermeture, ces matériaux ont connu une très importante dégradation sous l'effet des intempéries, de l'action des végétaux qui ont repris possession du site et du saccage des locaux par des squatters et des visiteurs.

La tenue de cette rave party est totalement irresponsable. L'Aldeva Condé-Flers étudie la possibilité d'engager **une action pour mise en danger de la vie d'autrui**.

L'association réclame depuis 16 ans que ce site soit désamianté et déconstruit avec toutes les précautions nécessaires. En novembre 2020, son président, Jean-Claude Barbé a écrit à Madame Barbara Pompili, la ministre de l'Ecologie. La lettre est restée sans réponse, comme les lettres adressées à ses deux prédécesseurs Ségolène Royal et Nicolas Hulot.

Les choses ont commencé à bouger avec l'annonce par l'agglomération de Flers, actuel propriétaire des lieux, d'une étude sur l'avenir du site, avec le soutien financier de la Région et de l'établissement public foncier de Normandie (EPFN).

Pour l'Aldeva, cette annonce apporte une lueur d'espoir. Elle demandera à participer à l'élaboration du cahier des charges et au contrôle de sa mise en œuvre.

Cela dit, cette rave party montre qu'il y a urgence. Les choses ne doivent plus traîner. Nous savons que les travaux coûteront plusieurs millions d'euros. L'État doit prendre ses responsabilités. Nous demandons au premier ministre de veiller à ce que les travaux s'engagent dans les meilleurs délais et que l'État mette la main à la poche.

Le désamiantage des friches industrielles est un problème national. L'Aldeva demande la création d'un fonds national pour le financement du désamiantage, mettant à contribution les anciens exploitants, en application du principe « pollueur = payeur ».